

Association de Loisirs & Culture de Douarnenez

Douarnenez, le 08 mai 2021



Objet : **LA LETTRE DU PRESIDENT**

Bonjour à toutes et à tous,

La situation sanitaire semble s'améliorer en cette période de printemps. Vous avez pris connaissance des mesures d'assouplissement que je vous rappelle pour mémoire et qui se déclinent en quatre dates :

- 03 mai 2021 : fin des attestations de journée et des restrictions de déplacement,
- 19 mai 2021 : couvre-feu repoussé à 21h et réouverture des commerces, terrasses, musées, salles de cinémas et théâtres avec des jauges limitées et **reprise des activités sportives dans les lieux couverts et de plein air avec protocoles adaptés**,
- 09 juin 2021 : couvre-feu à 23h et **réouverture** des cafés et restaurants **en intérieur** et des salles de sport,
- 30 juin 2021 : fin du couvre-feu.

Ces mesures nationales pourront être tempérées par des «freins d'urgence» dans les territoires où le virus circule trop, ce qui aujourd'hui n'est pas le cas pour notre département.

Nous attendons avec impatience les dispositions à prendre à compter de ces dates et qui donneront lieu à une présentation en détail par le premier ministre ces prochains jours (<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>)

Nous restons attentifs à d'éventuelles mesures régionales, départementales et communales.

Dans ce contexte, nous envisageons la reprise à compter des mercredis :

- 19 mai, pour les activités en extérieur, randonnées et atelier photo,
- 09 juin pour les activités en intérieur, sous réserve d'obtenir l'autorisation d'accès des locaux qui sont mis à notre disposition par la commune.

Cette reprise, totale ou partielle, se fera bien entendu avec l'accord et la disponibilité des responsables d'activités.

Comme en 2020, un protocole sanitaire vous sera communiqué. Il sera élaboré à partir de guides concernant certaines branches d'activités et diverses fédérations. La nature de nos activités permet de s'appuyer sur trois guides sanitaires validés par les ministères concernés pour nos :

- activités en extérieur, le guide sanitaire de la Fédération Française de Randonnées,
- activités en intérieur, plus particulièrement pour l'organisation des locaux (tables, jauge, distanciation, etc.), le guide sanitaire pour les professionnels CHR/D/UMIH (Hôtel, Restaurant, Traiteur, Café, Établissement de nuit, Bowling et loisirs indoor et Thalasso),
- atelier de danse, le guide sanitaire de la Fédération Française de Danse.

Nous ne manquerons pas de vous informer dès connaissance de la marche à suivre. Pour une question pratique, n'hésitez pas à transférer ces informations vers vos connaissances non-informatisées.

Dans l'attente, le conseil d'administration se réjouit de vous revoir très prochainement.

Guy YAN